Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2024 - 175574 - 2000 B 13634 - 432 518 041 - DNCA FINANCE

DNCA INVESTMENTS

Comptes annuels :

Pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

DNCA Finance

Bilan

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
		en k €		
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	625	607	17	15
Fonds commercial	10		10	10
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	4 146	3 171	974	1 334
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	577		577	540
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**5 357**	**3 778**	**1 579**	**1 898**
Créances				
Clients et comptes rattachés	39 589		39 589	106 632
Fournisseurs débiteurs	48		48	82
Etat, Impôts sur les bénéfices	1		1	47
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	309		309	575
Autres	520		520	3 152
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	268		268	204
Valeurs mobilières de placement	129 196	377	128 819	122 658
Disponibilités	218 817		218 817	186 202
Charges constatées d'avance	2 516		2 516	2 450
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**391 264**	**377**	**390 887**	**422 003**
TOTAL ACTIF	**396 621**	**4 155**	**392 465**	**423 902**

Bilan

PASSIF	Au 31/12/23	Au 31/12/22
	en k €	
Capital social ou individuel	1 634	1 634
Prime d'émissions, de fusion, d'apport….	8 861	8 861
Réserve légale	164	164
Autres réserves	6 146	5 584
Report à nouveau	28 320	26 523
Résultat de l'exercice	**114 240**	**136 860**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**159 366**	**179 627**
Provisions pour risques	20	
Provisions pour charges	117	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**137**	
Emprunts	*57*	*75*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57	75
Emprunts et dettes financières diverses	17	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*109 798*	111 531
Personnel	*82 035*	*90 152*
Organismes sociaux	*29 220*	*31 522*
Etat, Impôts sur les bénéfices	*4 670*	*2 966*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*98*	*380*
Autres dettes fiscales et sociales	*6 032*	*6 579*
Dettes fiscales et sociales	122 055	131 599
Autres dettes	1 021	1 053
Produits constatés d'avance	14	
TOTAL DETTES	**232 962**	**244 275**
TOTAL PASSIF	**392 465**	**423 902**

DNCA Finance

Compte de résultat

	en k€	
	2023	**2022**
Production vendue	327 689	377 646
Autres produits	260	647
PRODUITS	**327 949**	**378 292**
Autres achats & charges externes	-153 210	-151 241
Impôts, taxes et vers. Assim.	-5 177	-2 692
Salaires et Traitements	-37 350	-52 014
Charges sociales	-16 218	-20 292
Amortissements et provisions	-673	-634
Autres charges	-10	-6
CHARGES	**-212 637**	**-226 879**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**115 312**	**151 413**
Produits financiers	10 810	799
Charges financières	-591	-4 162
RESULTAT FINANCIER	**10 220**	**-3 362**
RESULTAT COURANT	**125 532**	**148 051**
Produits exceptionnels	274	63
Charges exceptionnelles	-133	-299
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**141**	**-236**
Participation des salariés	-9 629	-9 610
Impôts sur les bénéfices	-1 803	-1 345
RESULTAT NET	**114 240**	**136 860**

Désignation de la société : DNCA FINANCE SCS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 392 465 keuros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 114 240 keuros.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a eu une durée de 12 mois et a couvert la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général, selon les dispositions du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en keuros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et le cas échéant, des pertes constatées.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée de vie prévue
Concessions, logiciels et brevets	1 à 3 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 20 ans
Mobilier	4 à 10 ans

Chiffres d'affaires et créances

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de commissions facturées à des OPCVM. La facturation est réalisée soit mensuellement, soit trimestriellement en fonction de la nature des commissions facturées.

Les factures à établir sont essentiellement des frais de gestion de l'activité de la gestion collective. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

S'agissant des commissions de performance, elles sont comptabilisées quand elles sont devenues définitivement acquises à la société de gestion.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, la différence fait l'objet d'une dépréciation.

La comptabilité des valeurs mobilières de placement est réalisée suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Engagements de retraite

Les avantages dont bénéficie le personnel sont comptabilisés dans la rubrique « Frais de personnel ».
Dans les avantages postérieurs à l'emploi tels que les régimes de retraite et les indemnités de fin de carrière, on distingue :

- les régimes à cotisations définies, comprenant principalement les régimes de retraite de base de la sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaires de l'AGIRC et de l'ARRCO pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur le niveau des prestations. Les cotisations appelées au titre de ces régimes sont comptabilisées en charge de l'exercice.
- les régimes à prestations définies pour lesquels DNCA Finance s'engage, de manière formelle ou implicite, sur un montant ou un niveau de prestations, donnent lieu à évaluation. Cette évaluation est réalisée sur un rythme annuel par des actuaires indépendants. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

Les obligations de DNCA Finance en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.
Depuis le 1er janvier 2021, DNCA Finance comptabilise ses engagements au titre des régimes de prestations définies selon les dispositions de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013.
Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en considérant pour les régimes dont les droits sont plafonnés à partir d'une certaine ancienneté, un étalement des droits sur la période précédant l'âge de départ à la retraite, sur une durée équivalente à l'ancienneté nécessaire pour atteindre les droits plafonnés.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- la probabilité de durée de service futur du salarié ;
- le niveau de rémunération future ;
- l'espérance de vie ;
- la rotation du personnel.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- âge de départ : 64 ans
- accroissement des salaires : 2,69%
- taux d'actualisation : 3,98%

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles.

Rémunérations variables

Au titre des rémunérations variables, DNCA Finance verse à certains de ses salariés des bonus.
En application de la Directive Ucits V et selon les dispositions de la politique de rémunération de DNCA agréée par l'AMF, pour les salariés qualifiés de preneurs de risque, cette rémunération peut faire l'objet d'un différé. Les conditions d'acquisition de ces bonus conduisent à provisionner l'intégralité des bonus attribués au titre de 2023 dès la fin de l'année 2023.

Intégration des comptes des succursales italienne et luxembourgeoise

Les états financiers des succursales italienne et luxembourgeoise, établis d'après les règles locales, sont retraités suivant les principes comptables français et intégrés à la comptabilité de DNCA Finance après élimination des opérations réciproques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Distribution et acompte sur dividendes

Le 29 mars 2023, l'assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende de 134 500 keuros aux associés.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Valeurs en k€	2023	2022
Commissions de gestion	300 049	284 670
Délégations de gestion	6 666	10 373
Commissions de mouvement	3 463	6 460
Commissions de performance	15 992	74 578
Autres éléments	1 518	1 565
Total	**327 689**	**377 646**

Résultat financier

Valeurs en k€	2023	2022
Produits financiers		
Intérêts bancaires	2	
Gain de change	115	72
Indemnité de fin carrière - produits d'intérêts	41	
Produits nets sur cessions de VMP	8 489	728
Reprise des dotations aux provisions de VMP	2 162	
Charges financières		
Intérêts sur emprunt/bancaires	-4	-5
Perte de change	-157	-150
Indemnité de fin carrière - charges d'intérêts	-20	-14
Pertes nettes sur cessions de VMP	-410	-1 454
Dotation aux dépréciations de VMP		-2 539
Total	**10 220**	**-3 362**

Résultat exceptionnel

Valeurs en k€	2023	2022
Produits exceptionnels		
Produits sur opération de gestion courante	273	33
Produits cession d'éléments d'actif	1	5
Reprise provision pour risque et charges exceptionnelle		25
Charges exceptionnelles		
Pénalités, majorations	0	-1
Charges sur opération de gestion	-104	-283
Valeur nette éléments actifs cédés	-9	
Dotation pour risques et charges exceptionnelle	-20	-15
Total	**141**	**-236**

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de 1 803 k€ résultat principalement des activités italiennes et luxembourgeoises.
Compte tenu de la forme juridique de DNCA Finance, seul l'impôt dû au titre des associés commanditaires est comptabilisé au prorata de détention des droits financiers détenus par les associés commanditaires au cours de l'année.
Le taux d'impôt appliqué est de 25% conformément à l'article 205 du CGI.

Le taux d'intérêt financier des associés commanditaires est de 0,01% au 31 décembre 2023.

	Résultat avant impôt	*Impôt*	*Résultat après impôts*
Résultat courant et participation	115 903	-1 801	114 101
Résultat exceptionnel	141	-2	138
Résultat comptable	**116 043**	**-1 803**	**114 240**

4. NOTES SUR LE BILAN

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes en k€	*Au début d'exercice*	*Augmentation*	*Diminution*	*En fin d'exercice*
Fonds commercial	*10*			*10*
Autres postes d'immobilisations incorporelles	*619*	*16*	*-10*	*625*
Immobilisations incorporelles	629	16	-10	635
Installations générales, agencements, aménagements divers	*1 844*	*85*		*1 930*
Matériel de transport	*82*			*82*
Matériel de bureau et informatique, mobilier	*2 243*	*140*	*-250*	*2 133*
Immobilisations corporelles	4 170	226	-250	4 145
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	*540*	*37*		*577*
Immobilisations financières	540	37		577
Actif immobilisé	**5 338**	**278**	**-260**	**5 357**

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles incluent également un fond commercial inscrit à l'actif depuis le 31 décembre 2003 suite à la fusion avec la société DNC Investissement SAS pour un montant de 10 keuros.

Amortissements des immobilisations

Valeurs en k€	*Au début d'exercice*	*Augmentation*	*Diminution*	*En fin d'exercice*
Autres postes d'immobilisations incorporelles	*604*			*604*
Immobilisations incorporelles	604	13	-10	607
Installations générales, agencements, aménagements divers	*1 238*	255		*1 493*
Matériel de transport	*1*	*16*		*18*
Matériel de bureau et informatique, mobilier	*1 596*	*278*	*-215*	*1 659*
Immobilisations corporelles	2 836			3 170
Actif immobilisé	**3 440**	**13**	**-10**	**3 778**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 827 keuros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Valeurs en k€	*Montant brut*	*Échéances à moins d'un an*	*Échéances à plus d'un an*
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	*577*		*577*
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	39 589	*39 589*	
Fournisseurs débiteurs	48	*48*	
Avances et acomptes versés sur commandes	268	*268*	
Etat	309	*309*	
Autres	520	*520*	
Charges constatées d'avance	*2 516*	*2 168*	*348*
dont charges constatées d'avance liées au surfinancement des engagements de retraite	*348*		*348*
dont autres charges constatées d'avance	*2 168*	*2 168*	
Total	**43 827**	**42 902**	**925**

Produits à recevoir

Le solde des clients est essentiellement constitué des revenus reconnus au titre du mois de décembre 2023. Ils seront facturés et perçus début 2024.

Valeurs brutes en k€	*Montant*
Clients	157
Clients factures à établir	39 432
Fournisseurs - débiteur	21
Fournisseurs - avoir à recevoir	27
Total	**39 637**

Valeurs mobilières de placement

Valeurs en k€	*Montant*
Valeur brute comptable	*129 196*
Dépréciation au 31 décembre 2023	*-377*
Valeur nette comptable des VMP	***128 819***
Valeur liquidative des VMP au 31 décembre 2023	*132 534*
Plus-value latente au 31 décembre 2023	*3 715*

Provisions

Valeurs en k€	*Provisions au début de l'exercice*	*Augmentation*	*Diminution*	*Provisions à la fin de l'exercice*
Provisions pour risques		20		20
Provisions pour charges		117		117
Total		**137**		**137**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 232 962 keuros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Valeurs en k€	*Montant brut*	*Échéances à moins d'un an*	*Échéances à plus d'un an*
Emprunts et dettes financières diverses	74		74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 798	109 798	
Dettes fiscales et sociales	122 055	60 139	61 916
Autres dettes	1 021	1 021	
Produits constatés d'avance	14	14	
Total	**232 962**	**170 972**	**61 990**

Charges à payer

Le total des charges à payer à la clôture de l'exercice s'élève à 225 148 keuros et se détaille comme suit :

Valeurs en k€	*Montant*
Fournisseurs - Factures à recevoir	*109 447*
Charges à payer - Primes à payer (y compris charges patronales)	*75 815*
Participation et abondement (y compris charges patronales)	*36 346*
Charges à payer - Congés à payer (y compris charges patronales)	*2 462*
Indemnité à payer (y compris charges patronales)	*84*
Charges à payer - Autres éléments	*715*
Charges à payer - Effort construction	*210*
Charges à payer - Agefiph	*26*
Charges à payer - Taxe d'apprentissage	*42*
Total	**225 148**

Comptes de régularisation

Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont répartis par nature comme suit :

Valeurs en k€	*Produits constatés d'avance*	*Charges constatées d'avance*
En résultat d'exploitation	14	2 516
Total	**14**	**2 516**

Charges constatées d'avance liées aux engagements de retraite

Charges constatées d'avance au titre du montant net des engagements de retraite en k€	*Au 31 décembre 2023*
Engagement	-489
Assurance	1 083
Ecarts actuariels	-246
Total	**348**

Evolution du capital

	Nombre	*Valeur Nominale*
Titres composant le capital au début d'exercice	10 975	148,91
Mouvements de l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	**10 975**	**148,91**

Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Au titre des derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 178 901 keuros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 172 187 keuros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 134 500 keuros

Variation des capitaux propres

En k€	*Capital*	*Primes et réserves*	*Résultat*	*Total*
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**1 634**	**41 132**	**136 860**	**179 627**
Affectation du résultat 2022		2 360	-136 860	-134 500
Résultat 2023			114 240	114 240
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**1 634**	**43 492**	**114 240**	**159 366**

5. AUTRES INFORMATIONS

Ventilation de l'effectif

L'effectif moyen au cours de la période a été de :
- 153 personnes en France ;
- 7 personnes en Italie ;
- 7 personnes au Luxembourg.

Au 31 décembre 2023 :
- L'effectif à Paris est de 157 personnes dont 138 cadres, 17 non-cadres et 2 apprentis (sans tenir compter du prorata au titre du temps partiel).
- En Italie, il y a 7 personnes et,
- Au Luxembourg, il y a 7 personnes.

Engagements et caution

Au terme d'un contrat de bail commercial conclu le 30 juillet 2014 entre les sociétés GALAXIE VENDOME et DNCA Finance a donné une garantie de paiement autonome à première demande auprès de BNP Paribas au profit de la société GALAXIE VENDOME pour un montant de 1 915 keuros représentant au maximum l'équivalent de 12 mois de loyers. Cette garantie expirera le 31 décembre 2024.

La société a octroyé une garantie bancaire au propriétaire des locaux où elle a établi ses activités luxembourgeoises, pour un montant de 21 keuros.

La société a également octroyé une garantie bancaire au propriétaire des locaux où elle a établi ses activités italiennes, pour un montant de 52,5 keuros.

Engagements de location immobilière

Au titre des baux immobiliers, DNCA Finance a un engagement de versement de :
- 2 126 keuros HT (hors charges locatives) en France
- 736 keuros (hors charges locatives) en Italie.
- 137 keuros (hors charges locatives) au Luxembourg

Consolidation

L'ensemble consolidé le plus grand dans lequel les données financières de DNCA Finance sont intégrées est BPCE, dont le siège social se trouve 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris (RCS Paris 493 455 042). Les comptes consolidés du Groupe BPCE sont disponibles sur le site internet www.groupebpce.fr.

L'ensemble consolidé le plus petit dans lequel les données financières de DNCA Finance sont intégrées est Natixis Investment Managers, dont le siège social se trouve 59 avenue Pierre-Mendès France, 75013 Paris (RCS Paris 453 952 681).

Evènements postérieurs à la clôture

En février 2024, l'administration fiscale française a notifié DNCA Finance du démarrage d'un contrôle portant sur les exercices 2021 et 2022.

Début mars 2024, DNCA Finance a finalisé le renouvellement du bail pour ses locaux parisiens. Hors TVA et hors charges locatives, l'engagement s'élève à 21 735 k€.

DNCA Finance
Société en commandite simple
au capital social de 1 634 319,43 €
19 place Vendôme
75001 Paris
432 518 041 RCS Paris

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 MARS 2024

Le 29 mars 2024, à 16h30, les associés de la société DNCA Finance (la «**Société**») se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation des rapports et comptes annuels
   a) Présentation du rapport annuel sur la gestion de DNCA Finance ainsi que des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
   b) Présentation du rapport général des commissaires aux comptes y afférents ;
2. Constatation de l'existence de sommes distribuables, affectation du résultat de l'exercice écoulé et distribution d'un dividende ;
3. Approbation des dépenses visées à l'article 223 quater et 223 quinquies du CGI ;
4. Quitus au gérant et aux mandataires qui ont été en fonction au cours de l'exercice écoulé pour leur gestion pendant cet exercice ;
5. Renouvellement du mandat de Deloitte&Associé en tant que commissaire aux comptes titulaire ;
6. Renouvellement du mandat de Monsieur Eric Franc en tant que gérant ;
7. Ratification de la cooptation de Monsieur Philippe Setbon en qualité de membre du Comité de surveillance ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Chaque associé a été régulièrement convoqué le 14 mars 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Eric Franc, gérant de DNCA FINANCE SCS, préside l'assemblée.

Monsieur Stephan Dubouloz, représentant Natixis Investment Managers Participations 3 et Madame Nathalie Bricker représentant Natixis Investment Managers et la Société des Cadres DNCA, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

L'assemblée générale désigne Monsieur Grégoire Scheiff en qualité de secrétaire.

Le cabinet Deloitte & Associés, co-commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Olfa Boubaker, régulièrement convoqué le 14 mars 2024, est absent et excusé.

Le cabinet PriceWaterhouseCoopers, co-commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Anna Maslova, régulièrement convoqué le 14 mars 2024, est absent et excusé.

Monsieur Sébastien Lepage, représentant le comité social et économique, régulièrement convoqué le 14 mars 2024, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 10 975 parts sociales plus une part en industrie auxquelles sont rattachés 10 976 droits de vote, sur les 10 976 droits de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Le Président évoque la mise à disposition des associés des documents suivants :
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- une copie de la lettre de convocation envoyée aux commissaires aux comptes ;
- une copie de la lettre de convocation adressée au représentant du comité social et économique ;
- la feuille de présence et les pouvoirs donnés par les associés représentés ;
- un exemplaire des statuts ;
- la liste des associés.

Il énumère également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée générale :
- le rapport annuel du Gérant sur la gestion de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
- les comptes sociaux de l'exercice écoulé et le rapport général des commissaires aux comptes y afférant ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente assemblée générale a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et déclare que les documents et renseignements réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée générale.

Il indique en outre que les mêmes documents que ceux adressés aux associés ont été remis, dans les mêmes délais, aux représentants du comité social et économique.

Les membres de l'assemblée générale lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture des documents soumis à l'assemblée générale, puis soumet au vote de l'assemblée générale les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport annuel établi par le gérant sur la gestion de DNCA Finance au cours de l'exercice écoulé, des comptes sociaux dudit exercice, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes, approuve l'ensemble de ces documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 114 239 739,15 euros, que le report à nouveau s'élève à 28 320 447,51 euros et qu'une réserve d'impôt sur la fortune luxembourgeois de 824 825 euros est libérable et décide de l'affectation suivante :

- 566 000 euros pour doter la réserve d'impôt sur la fortune luxembourgeoise,
- 30 319 077,61 euros à porter au report à nouveau,
- 112 499 934,05 euros à distribuer aux associés.

Sommes distribuables		Proposition d'affectation	
Réserve impôt fortune luxembourgeois	824 825,00	Réserve impôt fortune luxembourgeois	566 000,00
Report à nouveau	28 320 447,51	Report à nouveau	30 319 077,61
Résultat de l'exercice	114 239 739,15	Distribution	112 499 934,05
TOTAL	143 385 011,66	TOTAL	143 385 011,66

En application des stipulations de l'article 10 des statuts, la distribution sera répartie de la façon suivante entre les associés :

Données DNCA Finance - euros	Résultat comptable	Dividende	Taux de distribution	Répartition du dividende		
				Natixis IM P3	Sté des Cadres DNCA	Natixis IM
Droits fixes (A)	**250 000**	**250 000**	**100,000%**		**250 000**	
Nombre actions		*10 975*		*10 929*	*45*	*1*
Droits financiers		*100,00%*		*86,9920%*	*13,0000%*	*0,0080%*
Droits proportionnels (B) = (1+2)	**113 989 739**	**112 249 934**		**97 650 724**	**14 592 823**	**6 387**
Résultat avant IS commanditaires (1)	113 992 287	112 252 482	98,474%	97 650 724	14 592 823	8 935
IS commanditaires (2)	-2 548	-2 548	100,000%			-2 548
TOTAL (A+B) avt arrondi	**114 239 739,15**	**112 499 934,05**	**98,48%**	**97 650 724**	**14 842 823**	**6 387**
MONTANTS UNITAIRE PAR PART						
PART INDUSTRIE					250 000,00	
PARTS A				8 935,01		
PARTS B					324 284,95	
PARTS C						6 387,01
MONTANTS TOTAUX APRES ARRONDI						
PART INDUSTRIE					250 000,00	
PARTS A				97 650 724,29		
PARTS B					14 592 822,75	
PARTS C						6 387,01
TOTAL		**112 499 934,05**		**97 650 724,29**	**14 842 822,75**	**6 387,01**
Effet arrondi		**0,00**		**-0,08**	**0,08**	**0,00**

L'assemblée générale ordinaire rappelle en outre qu'il a été distribué aux actionnaires à titre de dividendes :

- 178 900 958 euros au titre de 2020,
- 172 187 006,95 euros au titre de 2021,
- 134 500 115 euros au titre de 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires constate, au titre de l'exercice écoulé, les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, suivantes :

- au titre de l'article 223 quater du CGI : néant
- au titre de l'article 223 quinquies du CGI : néant

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, donne quitus au gérant et aux mandataires qui ont été en fonction au cours de l'exercice écoulé pour leur gestion pendant cet exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, renouvelle le cabinet Deloitte & Associés dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire qui expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, ratifie le renouvellement du mandat de gérant de Monsieur Eric Franc, pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2024, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'assemblée générale confirme le maintien des termes et conditions de sa rémunération, tels qu'approuvés lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2016 et confirmées lors de l'assemblée générale du 1er décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision prise par le comité de surveillance du 6 mars 2024 de coopter M. Philippe Setbon en qualité de membre du Comité de surveillance de DNCA Finance, en remplacement de Mme Nathalie Bricker, avec effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2029 sur les comptes du dernier exercice clos.

M. Philippe Setbon a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au gérant, à tous mandataires désignés par lui, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée générale ordinaire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée avec le consentement de tous les Associés Commandités et de tous les Associés Commanditaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le bureau.

Eric FRANC
Gérant

Stephan DUBOULOZ
Scrutateur

Nathalie BRICKER
Scrutateur

Grégoire SCHEIFF
Secrétaire

* * *

DNCA FINANCE

Société en commandite simple

19 Place Vendôme

75001 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PricewaterhouseCoopers Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

DNCA FINANCE

Société en commandite simple

19 Place Vendôme

75001 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société DNCA FINANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DNCA FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 7 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Deloitte & Associés

Anna MASLOVA Olfa BOUBAKER

FÉVRIER 2024

DNCA INVESTMENTS

Comptes annuels :

Pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

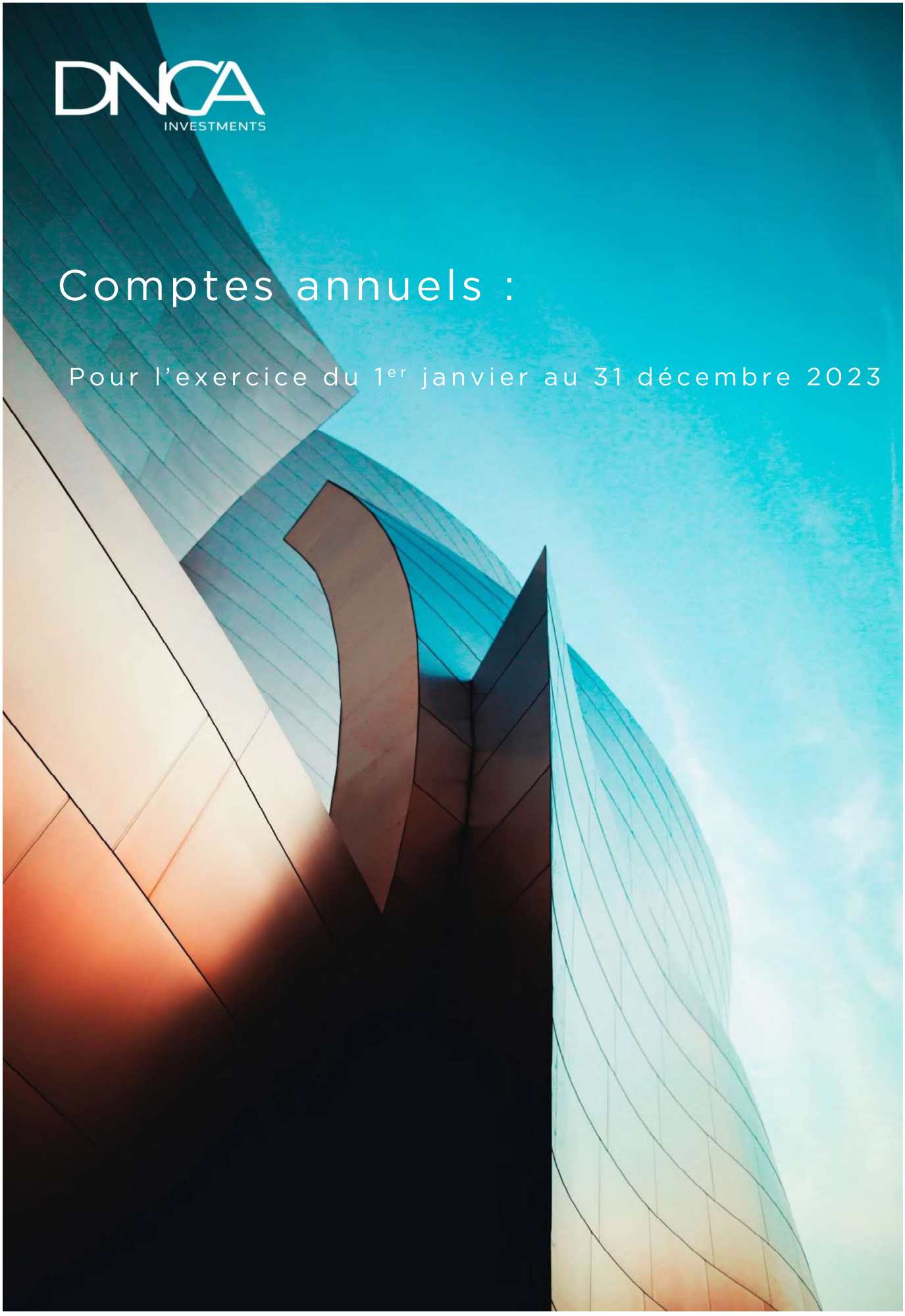

DNCA Finance

Bilan

en k €

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	625	607	17	15
Fonds commercial	10		10	10
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	4 146	3 171	974	1 334
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	577		577	540
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**5 357**	**3 778**	**1 579**	**1 898**
Créances				
Clients et comptes rattachés	39 589		39 589	106 632
Fournisseurs débiteurs	48		48	82
Etat, Impôts sur les bénéfices	1		1	47
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	309		309	575
Autres	520		520	3 152
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	268		268	204
Valeurs mobilières de placement	129 196	377	128 819	122 658
Disponibilités	218 817		218 817	186 202
Charges constatées d'avance	2 516		2 516	2 450
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**391 264**	**377**	**390 887**	**422 003**
TOTAL ACTIF	**396 621**	**4 155**	**392 465**	**423 902**

DNCA Finance

Bilan

PASSIF	Au 31/12/23	Au 31/12/22
	en k €	
Capital social ou individuel	1 634	1 634
Prime d'émissions, de fusion, d'apport….	8 861	8 861
Réserve légale	164	164
Autres réserves	6 146	5 584
Report à nouveau	28 320	26 523
Résultat de l'exercice	**114 240**	**136 860**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**159 366**	**179 627**
Provisions pour risques	20	
Provisions pour charges	117	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**137**	
Emprunts	*57*	*75*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57	75
Emprunts et dettes financières diverses	17	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*109 798*	111 531
Personnel	*82 035*	*90 152*
Organismes sociaux	*29 220*	*31 522*
Etat, Impôts sur les bénéfices	*4 670*	*2 966*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*98*	*380*
Autres dettes fiscales et sociales	*6 032*	*6 579*
Dettes fiscales et sociales	122 055	131 599
Autres dettes	1 021	1 053
Produits constatés d'avance	14	
TOTAL DETTES	**232 962**	**244 275**
TOTAL PASSIF	**392 465**	**423 902**

DNCA Finance

Compte de résultat

	en k€	
	2023	**2022**
Production vendue	327 689	377 646
Autres produits	260	647
PRODUITS	**327 949**	**378 292**
Autres achats & charges externes	-153 210	-151 241
Impôts, taxes et vers. Assim.	-5 177	-2 692
Salaires et Traitements	-37 350	-52 014
Charges sociales	-16 218	-20 292
Amortissements et provisions	-673	-634
Autres charges	-10	-6
CHARGES	**-212 637**	**-226 879**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**115 312**	**151 413**
Produits financiers	10 810	799
Charges financières	-591	-4 162
RESULTAT FINANCIER	**10 220**	**-3 362**
RESULTAT COURANT	**125 532**	**148 051**
Produits exceptionnels	274	63
Charges exceptionnelles	-133	-299
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**141**	**-236**
Participation des salariés	-9 629	-9 610
Impôts sur les bénéfices	-1 803	-1 345
RESULTAT NET	**114 240**	**136 860**

Désignation de la société : DNCA FINANCE SCS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 392 465 keuros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 114 240 keuros.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a eu une durée de 12 mois et a couvert la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général, selon les dispositions du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en keuros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et le cas échéant, des pertes constatées.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée de vie prévue
Concessions, logiciels et brevets	1 à 3 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 20 ans
Mobilier	4 à 10 ans

Chiffres d'affaires et créances

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de commissions facturées à des OPCVM. La facturation est réalisée soit mensuellement, soit trimestriellement en fonction de la nature des commissions facturées.

Les factures à établir sont essentiellement des frais de gestion de l'activité de la gestion collective. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

S'agissant des commissions de performance, elles sont comptabilisées quand elles sont devenues définitivement acquises à la société de gestion.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, la différence fait l'objet d'une dépréciation.

La comptabilité des valeurs mobilières de placement est réalisée suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Engagements de retraite

Les avantages dont bénéficie le personnel sont comptabilisés dans la rubrique « Frais de personnel ».
Dans les avantages postérieurs à l'emploi tels que les régimes de retraite et les indemnités de fin de carrière, on distingue :

- les régimes à cotisations définies, comprenant principalement les régimes de retraite de base de la sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaires de l'AGIRC et de l'ARRCO pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur le niveau des prestations. Les cotisations appelées au titre de ces régimes sont comptabilisées en charge de l'exercice.
- les régimes à prestations définies pour lesquels DNCA Finance s'engage, de manière formelle ou implicite, sur un montant ou un niveau de prestations, donnent lieu à évaluation. Cette évaluation est réalisée sur un rythme annuel par des actuaires indépendants. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

Les obligations de DNCA Finance en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.
Depuis le 1er janvier 2021, DNCA Finance comptabilise ses engagements au titre des régimes de prestations définies selon les dispositions de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013.
Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en considérant pour les régimes dont les droits sont plafonnés à partir d'une certaine ancienneté, un étalement des droits sur la période précédant l'âge de départ à la retraite, sur une durée équivalente à l'ancienneté nécessaire pour atteindre les droits plafonnés.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- la probabilité de durée de service futur du salarié ;
- le niveau de rémunération future ;
- l'espérance de vie ;
- la rotation du personnel.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- âge de départ : 64 ans
- accroissement des salaires : 2,69%
- taux d'actualisation : 3,98%

Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles.

Rémunérations variables

Au titre des rémunérations variables, DNCA Finance verse à certains de ses salariés des bonus.
En application de la Directive Ucits V et selon les dispositions de la politique de rémunération de DNCA agréée par l'AMF, pour les salariés qualifiés de preneurs de risque, cette rémunération peut faire l'objet d'un différé. Les conditions d'acquisition de ces bonus conduisent à provisionner l'intégralité des bonus attribués au titre de 2023 dès la fin de l'année 2023.

Intégration des comptes des succursales italienne et luxembourgeoise

Les états financiers des succursales italienne et luxembourgeoise, établis d'après les règles locales, sont retraités suivant les principes comptables français et intégrés à la comptabilité de DNCA Finance après élimination des opérations réciproques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Distribution et acompte sur dividendes

Le 29 mars 2023, l'assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende de 134 500 keuros aux associés.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Valeurs en k€	2023	2022
Commissions de gestion	300 049	284 670
Délégations de gestion	6 666	10 373
Commissions de mouvement	3 463	6 460
Commissions de performance	15 992	74 578
Autres éléments	1 518	1 565
Total	**327 689**	**377 646**

Résultat financier

Valeurs en k€	2023	2022
Produits financiers		
Intérêts bancaires	2	
Gain de change	115	72
Indemnité de fin carrière - produits d'intérêts	41	
Produits nets sur cessions de VMP	8 489	728
Reprise des dotations aux provisions de VMP	2 162	
Charges financières		
Intérêts sur emprunt/bancaires	-4	-5
Perte de change	-157	-150
Indemnité de fin carrière - charges d'intérêts	-20	-14
Pertes nettes sur cessions de VMP	-410	-1 454
Dotation aux dépréciations de VMP		-2 539
Total	**10 220**	**-3 362**

Résultat exceptionnel

Valeurs en k€	2023	2022
Produits exceptionnels		
Produits sur opération de gestion courante	273	33
Produits cession d'éléments d'actif	1	5
Reprise provision pour risque et charges exceptionnelle		25
Charges exceptionnelles		
Pénalités, majorations	0	-1
Charges sur opération de gestion	-104	-283
Valeur nette éléments actifs cédés	-9	
Dotation pour risques et charges exceptionnelle	-20	-15
Total	**141**	**-236**

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de 1 803 k€ résultat principalement des activités italiennes et luxembourgeoises.
Compte tenu de la forme juridique de DNCA Finance, seul l'impôt dû au titre des associés commanditaires est comptabilisé au prorata de détention des droits financiers détenus par les associés commanditaires au cours de l'année.
Le taux d'impôt appliqué est de 25% conformément à l'article 205 du CGI.

Le taux d'intérêt financier des associés commanditaires est de 0,01% au 31 décembre 2023.

	Résultat avant impôt	*Impôt*	*Résultat après impôts*
Résultat courant et participation	115 903	-1 801	114 101
Résultat exceptionnel	141	-2	138
Résultat comptable	**116 043**	**-1 803**	**114 240**

4. NOTES SUR LE BILAN

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes en k€	*Au début d'exercice*	*Augmentation*	*Diminution*	*En fin d'exercice*
Fonds commercial	*10*			*10*
Autres postes d'immobilisations incorporelles	*619*	*16*	*-10*	*625*
Immobilisations incorporelles	629	16	-10	635
Installations générales, agencements, aménagements divers	*1 844*	*85*		*1 930*
Matériel de transport	*82*			*82*
Matériel de bureau et informatique, mobilier	*2 243*	*140*	*-250*	*2 133*
Immobilisations corporelles	4 170	226	-250	4 145
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	*540*	*37*		*577*
Immobilisations financières	540	37		577
Actif immobilisé	**5 338**	**278**	**-260**	**5 357**

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles incluent également un fond commercial inscrit à l'actif depuis le 31 décembre 2003 suite à la fusion avec la société DNC Investissement SAS pour un montant de 10 keuros.

Amortissements des immobilisations

Valeurs en k€	*Au début d'exercice*	*Augmentation*	*Diminution*	*En fin d'exercice*
Autres postes d'immobilisations incorporelles	*604*			*604*
Immobilisations incorporelles	604	13	-10	607
Installations générales, agencements, aménagements divers	*1 238*	*255*		*1 493*
Matériel de transport	*1*	*16*		*18*
Matériel de bureau et informatique, mobilier	*1 596*	*278*	*-215*	*1 659*
Immobilisations corporelles	2 836			3 170
Actif immobilisé	**3 440**	**13**	**-10**	**3 778**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 827 keuros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Valeurs en k€	*Montant brut*	*Échéances à moins d'un an*	*Échéances à plus d'un an*
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	577		*577*
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	39 589	*39 589*	
Fournisseurs débiteurs	48	*48*	
Avances et acomptes versés sur commandes	268	*268*	
Etat	309	*309*	
Autres	520	*520*	
Charges constatées d'avance	*2 516*	*2 168*	*348*
dont charges constatées d'avance liées au surfinancement des engagements de retraite	*348*		*348*
dont autres charges constatées d'avance	*2 168*	*2 168*	
Total	**43 827**	**42 902**	**925**

Produits à recevoir

Le solde des clients est essentiellement constitué des revenus reconnus au titre du mois de décembre 2023. Ils seront facturés et perçus début 2024.

Valeurs brutes en k€	*Montant*
Clients	157
Clients factures à établir	39 432
Fournisseurs - débiteur	21
Fournisseurs - avoir à recevoir	27
Total	**39 637**

Valeurs mobilières de placement

Valeurs en k€	*Montant*
Valeur brute comptable	*129 196*
Dépréciation au 31 décembre 2023	*-377*
Valeur nette comptable des VMP	***128 819***
Valeur liquidative des VMP au 31 décembre 2023	*132 534*
Plus-value latente au 31 décembre 2023	*3 715*

Provisions

Valeurs en k€	*Provisions au début de l'exercice*	*Augmentation*	*Diminution*	*Provisions à la fin de l'exercice*
Provisions pour risques		20		20
Provisions pour charges		117		117
Total		**137**		**137**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 232 962 keuros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Valeurs en k€	*Montant brut*	*Échéances à moins d'un an*	*Échéances à plus d'un an*
Emprunts et dettes financières diverses	74		74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 798	109 798	
Dettes fiscales et sociales	122 055	60 139	61 916
Autres dettes	1 021	1 021	
Produits constatés d'avance	14	14	
Total	**232 962**	**170 972**	**61 990**

Charges à payer

Le total des charges à payer à la clôture de l'exercice s'élève à 225 148 keuros et se détaille comme suit :

Valeurs en k€	*Montant*
Fournisseurs - Factures à recevoir	*109 447*
Charges à payer - Primes à payer (y compris charges patronales)	*75 815*
Participation et abondement (y compris charges patronales)	*36 346*
Charges à payer - Congés à payer (y compris charges patronales)	*2 462*
Indemnité à payer (y compris charges patronales)	*84*
Charges à payer - Autres éléments	*715*
Charges à payer - Effort construction	*210*
Charges à payer - Agefiph	*26*
Charges à payer - Taxe d'apprentissage	*42*
Total	**225 148**

Comptes de régularisation

Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont répartis par nature comme suit :

Valeurs en k€	*Produits constatés d'avance*	*Charges constatées d'avance*
En résultat d'exploitation	14	2 516
Total	**14**	**2 516**

Charges constatées d'avance liées aux engagements de retraite

Charges constatées d'avance au titre du montant net des engagements de retraite en k€	*Au 31 décembre 2023*
Engagement	-489
Assurance	1 083
Ecarts actuariels	-246
Total	**348**

Evolution du capital

	Nombre	*Valeur Nominale*
Titres composant le capital au début d'exercice	10 975	148,91
Mouvements de l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	**10 975**	**148,91**

Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Au titre des derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 178 901 keuros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 172 187 keuros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 134 500 keuros

Variation des capitaux propres

En k€	*Capital*	*Primes et réserves*	*Résultat*	*Total*
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**1 634**	**41 132**	**136 860**	**179 627**
Affectation du résultat 2022		2 360	-136 860	-134 500
Résultat 2023			114 240	114 240
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**1 634**	**43 492**	**114 240**	**159 366**

5. AUTRES INFORMATIONS

Ventilation de l'effectif

L'effectif moyen au cours de la période a été de :

- 153 personnes en France ;
- 7 personnes en Italie ;
- 7 personnes au Luxembourg.

Au 31 décembre 2023 :

- L'effectif à Paris est de 157 personnes dont 138 cadres, 17 non-cadres et 2 apprentis (sans tenir compter du prorata au titre du temps partiel).
- En Italie, il y a 7 personnes et,
- Au Luxembourg, il y a 7 personnes.

Engagements et caution

Au terme d'un contrat de bail commercial conclu le 30 juillet 2014 entre les sociétés GALAXIE VENDOME et DNCA Finance a donné une garantie de paiement autonome à première demande auprès de BNP Paribas au profit de la société GALAXIE VENDOME pour un montant de 1 915 keuros représentant au maximum l'équivalent de 12 mois de loyers. Cette garantie expirera le 31 décembre 2024.

La société a octroyé une garantie bancaire au propriétaire des locaux où elle a établi ses activités luxembourgeoises, pour un montant de 21 keuros.

La société a également octroyé une garantie bancaire au propriétaire des locaux où elle a établi ses activités italiennes, pour un montant de 52,5 keuros.

Engagements de location immobilière

Au titre des baux immobiliers, DNCA Finance a un engagement de versement de :

- 2 126 keuros HT (hors charges locatives) en France
- 736 keuros (hors charges locatives) en Italie.
- 137 keuros (hors charges locatives) au Luxembourg

Consolidation

L'ensemble consolidé le plus grand dans lequel les données financières de DNCA Finance sont intégrées est BPCE, dont le siège social se trouve 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris (RCS Paris 493 455 042). Les comptes consolidés du Groupe BPCE sont disponibles sur le site internet www.groupebpce.fr.

L'ensemble consolidé le plus petit dans lequel les données financières de DNCA Finance sont intégrées est Natixis Investment Managers, dont le siège social se trouve 59 avenue Pierre-Mendès France, 75013 Paris (RCS Paris 453 952 681).

Evènements postérieurs à la clôture

En février 2024, l'administration fiscale française a notifié DNCA Finance du démarrage d'un contrôle portant sur les exercices 2021 et 2022.

Début mars 2024, DNCA Finance a finalisé le renouvellement du bail pour ses locaux parisiens. Hors TVA et hors charges locatives, l'engagement s'élève à 21 735 k€.